



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4739

Mardi 08 Décembre 2009

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 4 155.30**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : + 0,87%

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 43,66%**

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	2919,44	0,65%	43,52%
8300	INDICE DES BANQUES	2693,54	0,57%	43,52%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4032,97	0,93%	35,39%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3621,18	1,78%	61,55%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4928,55	1,94%	76,00%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2000,19	0,85%	25,78%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2171,70	1,10%	63,86%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1293,76	2,74%	69,95%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	890,44	1,38%	29,23%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1776,40	0,52%	34,74%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	14-04-2009	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	226,510	230,000	234,250	234,990	227,000		
2	1	0,600	18-06-2009	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	11,900	12,000	12,000	12,000	12,000		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,470	2,530	2,490	2,530	2,470		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,000	30,990	30,990	30,990	30,990		
5	1	0,300	27-04-2009	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	5,900	5,900	5,920	5,940	5,880		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	21,140	21,000	21,350	21,350	21,000		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	57,000	58,680	58,000	58,710	57,600		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	27,500	27,500	27,700	27,700	27,440		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	23,250	23,200	23,940	23,940	23,100		
10	10	3,000	10-06-2009	BT - Banque de Tunisie	94,990	94,200	94,300	94,800	94,200		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	13,900	13,800	13,900	14,000	13,800		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	11,000	11,050	11,100	11,100	11,000		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	50,200	50,400	50,400	51,000	50,400		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	7,900	7,940	7,980	7,980	7,940		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,500	17,600	17,600	17,600	17,500		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	37,000	37,110	37,000	37,120	37,000		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,800	11,450	11,460	11,800	11,450		
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	26,640	26,400	27,000	27,000	26,400		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	4,950	4,950	4,950	4,950	4,890		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	6,900	6,900	6,940	6,940	6,900		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	144,100	144,100	145,900	145,900	144,000		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	125,700	127,500	129,910	131,200	127,500		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	13,200	13,500	13,900	13,900	13,500	H	14,000
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	100,000	100,000	102,890	102,990	100,000		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,740	2,860	2,900	2,900	2,860	H	2,900
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	8,000	8,100	7,860	8,100	7,860		
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,100	10,100	10,200	10,250	10,100		
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	17,120	17,590	17,600	17,600	17,590		
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,930	1,960	2,000	2,030	1,960		
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	4,690					H	4,900
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,220	12,240	12,300	12,300	12,240		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,460	3,500	3,490	3,500	3,450		
33	5	0,350	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	13,550	13,400	13,700	13,700	13,300		
34	1	0,290	01-06-2009	Société ESSOUKNA	5,400	5,400	5,400	5,450	5,400		
35	1	0,270	04-05-2009	ADWYA - Société Adwya	8,380	8,380	8,390	8,390	8,380		
36	1	0,250	20-05-2009	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,430	5,470	5,460	5,480	5,450		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	12,220	12,180	12,200	12,200	12,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
38	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	265,000				
39	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	52,000	50,440	51,950		
40	10	1,500	27-03-2009	Placements de Tunisie - SICAF	39,100				
41	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,610			S	
42	5	2,000	08-05-2009	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	62,600	62,500	62,600		
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	47,040	47,040	47,040		
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,000				
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	33,960	34,900	34,900		
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	1,980	1,930	1,930		
47	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,530	1,520	1,550		
48	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	23,720	23,780	23,780		
49	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	13,200				
50	1	0,050	2009	Société Les Ciments de Bizerte	9,150	9,000	9,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	5	0,500	31-07-2009	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	16,400	15,910	15,920		
52	1			Société SERVICOM	3,270	3,180	3,180		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA</b>										
53	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010						
54	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	100,590					
55	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	109,460					
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015	108,250					
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012	108,750					
58	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	102,200					
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	104,500					
60	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	52,320					
61	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	114,000					
62	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	111,500					
63	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013	53,630					
64	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	100,000					
65	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	103,500					
66	BTA 2ANS 4,3% AOUT 2011	V. F. : 1 000 Dinars	B0811	05-08-2011	103,500					
<b>LES EMPRUNTS</b>										
67	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2009	100,000				
68		EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019		100,000				
69	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012	18-01-2009	103,000				
70	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2008	100,000				
71	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH75	07-12-2014	07-12-2009	100,000				
72	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2009	100,100				
73	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
74		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2009	100,000				
75		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2009	100,000				
76		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2009	100,010				
77		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2009	100,010				
78		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 Sans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2009	100,060				
79		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 Sans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2009	100,010				
80		EO TUNISIE LEASING 2007/1 Sans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2008	100,000				
81		EO TUNISIE LEASING 2007/1 Sans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2008	100,000				
82		EO TUNISIE LEASING 2007/2 Sans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2009	100,040				
83		EO TUNISIE LEASING 2007/2 Sans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2009	98,740				
84		EO TUNISIE LEASING 2008/1 Sans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2009	100,010				
85		EO TUNISIE LEASING 2008/1 Sans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2009	100,010				
86		EO TUNISIE LEASING 2008/2 Sans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013	27-11-2009	100,000				
87		EO TUNISIE LEASING 2008/2 Sans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013	27-11-2009	100,000				
88		EO TUNISIE LEASING 2008/3 Sans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014		100,000				
89		EO TUNISIE LEASING 2008/3 Sans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014		100,000				
90		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014		100,090				
91		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable Sans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014		100,000				
92	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2009	100,000				
93		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2009	100,000				
94		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2009	100,000				
95		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025		105,480				
96	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024		100,000				
97	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2009	100,000				
98		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2009	100,000				
99		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023		98,800				
100		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028		100,000				
101		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024		100,000				
102		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024		100,000				
103	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2009	100,000				
104		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2009	100,000				
105		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2009	100,000				
106		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2009	100,000				
107		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016		100,000				
108		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019		100,000				
109		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024		100,000				
110		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029		100,000				
111	UIB	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019		100,000				
112		EO UIB 2009 - 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024		100,000				
113		EO UIB 2009 - 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029		100,000				
114	CIL	EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2009	100,010				
115		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
116		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2009	100,000				
117		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2009	100,000				
118		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2009	100,000				
119		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2009	100,000				
120		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2009	100,060				
121		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2009	100,010				
122		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1F	14-10-2012	14-10-2009	100,060				
123		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1V	14-10-2012	14-10-2009	100,000				
124		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2009	100,010				
125		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2009	100,010				
126		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2009	100,000				
127		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2009	100,000				
128		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2009	100,000				
129		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2009	100,000				
130		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019		100,000				
131		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019		100,000				
132		EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014		100,000				
133		EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014		100,000				
134		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014		100,000				
135		EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014		100,000				
136	BT KD	EO BT KD 2006 5ans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011	18-12-2008	100,010				
137	ATL	EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
138		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
139		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2009	100,010				
140		EO ATL 2007-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 31/08	AT71F	31-08-2012	31-08-2009	100,060				
141		EO ATL 2007-1 Variable								

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES EMPRUNTS - SUITE</b>											
169	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2009	100,000					
170	MOURADI	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2009	100,000					
171	AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2009	100,000					
172		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2009	100,000					
173		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2009	100,000					
174	El Kantaoui	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2009	100,000					
175		EO SELIMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2009	100,000					
176	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
177		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
178		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
179		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011	10-06-2009	100,000					
180	UNION DE	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 1 Gar. BNA 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUF8	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
181	FACTORING	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 2 Gar. AB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUF9	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
182		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 3 Gar. AB 5ans AP à TMM+1% j. Le 01/09	OUF6V	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
183		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 3 Gar. ATB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUF6F	01-09-2010	01-09-2009	100,000					
184		EO UNIFACTOR 2006 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 30/11	OUF6V	30-11-2011	30-11-2009	100,000					
185		EO UNIFACTOR 2006 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 30/11	OUF8F	30-11-2011	30-11-2009	100,000					
186		EO UNIFACTOR 2008 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2009	100,000					
187		EO UNIFACTOR 2008 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2009	100,000					
188	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. A 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2008	99,500					
189	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. B 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2009	100,000					
190	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2009	100,000					
191	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2009	100,000					
192	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
193	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
194	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
195		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
196		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2009	100,000					
197	Hannibal Lease	EO HL 2008-I Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2009	100,000					
198		EO HL 2008-I Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2009	100,000					
199		EO HL 2009-I Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014		100,000					
200		EO HL 2009-I Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014		100,000					
201	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2009	100,000					
202	d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2009	100,000					
203	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015	12-09-2009	100,000					
204	Mouradi -SIHM-	EO SIHM 2008 Tr D Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8D	12-09-2015	12-09-2009	100,060					

\* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
205	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P1 2.89 ans à TMM + 0,5%	FIB1	Janvier 2012	15-11-2009	100,00					
206		FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	FIB2	Octobre 2016	15-11-2009	100,00					
207	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P1 3.21 ans à TMM+ 0,5%	F2B1	Juillet 2013	15-11-2009	100,00					
208		FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2B2	Juillet 2016	15-11-2009	100,00					
209		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2B3	Avril 2020	15-11-2009	100,00					

\* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
210				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	35,170				
211				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,170				
212				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,380				
213				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	12,550				
214				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,370				
215				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,220				
216				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,010				
217				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	3,980				
218				TUNISAIR	(da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,470				
219				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,430	0,030	0,030		
220				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,390	0,300	0,300		
221				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,350	0,010	0,010		
222				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,150	0,010	0,010		
223				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,550				
224				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,220				
225				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,880				
226				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,200				
227				ATTIJARI BANK	<b>(ds. 1/8. du 03-12-2009 au 17-12-2009 - TJDS9)</b>	0,770	0,700	0,700		
228				BIAT	(da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,330				
229				BIAT	(da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,570				
230				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,840				
231				BH	(da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,660				
232				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,280				
233				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,890	1,910	1,910		
234				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,130				
235				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,880				
236				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLD02)	7,920				
237				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLD03)	5,660				
238				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLD04)	4,240				
239				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLD07)	0,490				
240				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLD08)	0,460				
241				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLD09)	0,440	0,380	0,380		
242				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	24,500				
243				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	79,160				
244				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	32,980				
245				BT	(da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	75,290				
246				BT	(da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	47,150	47,000	47,000		
247				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	177,100				
248				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	101,200				
249				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	86,740				
250				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	57,830				
251				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	42,060				
252				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	31,830				
253				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	28,850				
254				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	26,090				
255				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	27,050				
256				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	22,080				
257				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	13,540				
258				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	24,370				
259				PBHT	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
260	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)		3,920				S
261				BNA	(da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,100				S
262	5									

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS - SUITE	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
281				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	69,030				
282				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	5,260				
283				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	4,910				
284				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	3,680				
285				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	1,480				
286				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,600				
287				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	6,270				
288				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	5,780				
289				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	11,720				
290				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	30,480				
291				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,010				
292				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,390				
293				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,430				
294				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,120				
295				ATTIJARI LEASING (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	7,120			B	6,910
296				STEQ (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	6,360				
297				ELECTROSTAR (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,670				
298				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,490				
299				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	1,080				
300				SOTRAPIL (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,420				
301				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,330				
302				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,210				
303				SOMOCER (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,100	0,100	0,100		
304				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,530	0,060	0,060		
305				GIF FILTER SA (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,430				
306				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	1,810				
307				ASSAD (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	3,060	2,620	2,620		
308				SITS (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,410				
309				ADWYA (da. 1/1149. 20/06/2008 - TPR08)	0,890				
310				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,460	0,400	0,400		
311				TPR (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,680	0,600	0,600		
312				SOPAT	0,850				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## MARCHÉ HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
313	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,500				
314	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	6,280				
315	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	12,800				
316	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	5,140				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## MARCHÉ HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
317				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,550				
318				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,140				
319				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,110				
320				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,100				
321				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,190				
322				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,500				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

VALEURS				DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS								
SOCIETE DJERBA AGHIR				E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2009		
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA				E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		

## MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS REALISEES</b>									
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	200	CCF / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	500	STBC / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	60	SOFIGES / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	490	FPG / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	50	INI / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	1779	TVAL / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	310	ATT -I / MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	100	MAXULA		08-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10.500	07-12-2009	10.500	10.500	50	AI / MAXULA		08-12-2009
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>									
<b>OFFRES AVEC CONTREPARTIE</b>									
Sté Régionale Immobilière et Touristique de Sfax -SORITS	10	10.000	30-11-2009		10.000	500	FINA CORP	31-12-2009	11-12-2009
Sté Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation AMINA	100	100.000	04-12-2009		110.000	50	CGF	31-12-2009	11-12-2009
<b>OFFRES SANS CONTREPARTIE</b>									
KARTHAGO AIRLINES	1	9.200	30-11-2009		9.200	44	SBT	31-12-2009	11-12-2009
KARTHAGO AIRLINES	1	9.200	30-11-2009		9.200	22	MAXULA	31-12-2009	11-12-2009
<b>DEMANDES SANS CONTREPARTIE</b>									
Sté des Stations Thermales et des Eaux Minérales - SOSTEM	5	17.000	31-01-2003		50.000	1	AFC	31-12-2009	
Sté Hôtelière et Touristique LE MARABOUT	10	15.000	24-05-2007		50.000	1	AXIS	11-12-2009	

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION -GIF FILTER SA

Il est porté à la connaissance des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié dans son bulletin du vendredi 04 Décembre 2009, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la «Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER SA initiée par la Société ARTES Immobilière -ARTIMO- agissant de concert avec la société Immobilière & Développement et la société DALMAS.

Le présent avis fournit les détails techniques pour la centralisation des ordres de vente à la BVMT.

#### Renseignements sur l'offre publique d'achat Obligatoire

##### 1. Identité de l'Initiateur:

La Société ARTES Immobilière -ARTIMO- agissant de concert avec la société Immobilière & Développement et la société DALMAS, sociétés du Groupe Moncef M'Zabi, est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

##### 2. Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire:

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

##### 3. Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre:

La Société ARTES Immobilière -ARTIMO-, la société Immobilière & Développement et la société DALMAS détiennent 4 566 084 actions représentant 68,50% du capital de la société GIF FILTER SA.

##### 4. Nombre de titres visés par l'offre:

Par cette OPA obligatoire, la Société ARTES Immobilière -ARTIMO-, la société Immobilière & Développement et la société DALMAS visent l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société GIF FILTER SA, soit **2 099 916** actions représentant **31,50%** du capital de la société. Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

##### 5. Prix de l'offre:

Le prix de l'offre est fixé à **4,300 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

##### 6. But de l'offre:

La présente offre publique d'achat est initiée par la Société ARTES Immobilière -ARTIMO- agissant de concert avec la société Immobilière & Développement et la société DALMAS et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°44 du 02/12/2009 relative à l'autorisation de ces dernières à acquérir un bloc de contrôle portant sur 4 566 084 actions GIF représentant 68,50% du capital de la société d'une part, et leur soumission à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société GIF FILTER SA qu'elles ne détiennent pas, d'autre part.

##### 7. Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants:

###### 7-1- Politique industrielle:

- Développer les ventes de la société à l'export
- Viser une autre catégorie de clientèle : la première monte

###### 7-2- Politique financière:

- Faire bénéficier la société du levier financier en rompant avec la politique prudente des gestionnaires actuels
- Améliorer la gestion de l'excédent de trésorerie
- Revoir la politique adoptée avec les fournisseurs

###### 7-3- Politique sociale:

- Œuvrer à préserver le bon climat social qui caractérise la société.

##### 8. Dates d'ouverture et de clôture de l'offre:

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **mardi 8 décembre 2009 au mardi 22 décembre 2009 inclus**.

##### 9. Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre:

###### 9-1- Transmission des ordres:

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusque et y compris la date de clôture de l'offre, soit le **mardi 22 décembre 2009**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusque et y compris le jour de clôture de l'offre.

###### 9-2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT:

Les Intermédiaires en bourse établissent les états des ordres de vente en réponse à ladite OPA obligatoire, indiquant pour chaque ordre, le numéro de l'ordre, l'identité complète de chaque donneur d'ordre, la quantité offerte par le vendeur ainsi que le nombre total de donneur d'ordre, le nombre total de titres offerts par intermédiaire.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée, comporter le cachet de la société d'intermédiation et accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

**La date limite de dépôt desdits états à la Bourse est fixée pour le mercredi 23 Décembre 2009 à 17heures, auprès du bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel- Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis aux intermédiaires déposants.**

Par ailleurs, ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

##### MODELE DE L'ETAT DES ORDRES TRANSMIS A LA BOURSE

Chaque intermédiaire communique à la Bourse, une ligne par donneur d'ordre, comportant les données suivantes:

N°	Nom (Personne physique) / Dénomination (Personne morale)	Prénom	N° R. C. (Personne morale)	Référence Etranger	C. I. N. (Majeur ou Tuteur)	Date de naissance (Mineur)	Quantités offertes	
1	BEN MOHAMED	Ali			3625416		50 000	
2	BEN MOHAMED	Ahmed			3625416	11/02/2004	10 000	
3	SOCIÉTÉ ANONYME		B4476				100 000	
4	Etranger I			PAS 5252			20 000	
4	<b>Nombre de donneurs d'ordres</b>						<b>Total de la Quantité offerte</b>	<b>180 000</b>

##### 9-3- Déclaration des résultats:

A l'issue de l'opération de dépeuplement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

##### 9-4- Modalités de règlement-livraison:

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

D'autres détails sur la présente OPA obligatoire sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du 04 Décembre 2009

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

L'emprunt ATL 2009 a été admis à la cote de la Bourse le 04/12/2009 et il sera négociable en Bourse à partir du 09/12/2009.

Les principales caractéristiques de l'emprunt précité sont exposées dans le tableau ci-après:

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mném	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée	Nominal en Dinars	Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
ATL 2009	Arab Tunisian Lease	AFC	TN0004700340	ATL9	ATL0514 5.5%AP5	5,50%	5	100	AP	300 000	30,0	05/05/2009	05/05/2010	05/05/2014

**Rappel du mode de cotation:**

Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur les obligations sont cotées sur le NSC, en pourcentage du nominal et au pied du coupon, c'est-à-dire sans le coupon couru. Etant précisé que ce dernier est calculé, le jour de négociation, entre la date incluse du dernier paiement et la date de dénouement exclue.

## ADMISSION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

Les emprunts TLS Subordonné 2009, HL 2009-2 et CHO 2009 ont été admis à la cote de la Bourse le 04/12/2009 et la date d'introduction sur le NSC sera fixée ultérieurement.

Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Interm. chargé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'amortissement	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance	Notation émission / Garantie
TLS Sub 2009	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	5,65% & TMM+1,25%	5	100	AP	20,0	25/09/2009	25/09/2010	25/09/2014	BBB-
HL 2009-2	Hannibal Lease	MAC SA	5,50% & TMM+1,0%	5	100	AP	20,0	25/09/2009	25/09/2010	25/09/2014	BB+ Stable
CHO 2009	Société de Conditionnement des Huiles d'Olives	FPG	TMM+ 1,0%	10 dont 2 franchise	100	AP	7,0	19/11/2009	19/11/2010	19/11/2019	BIAT

**Rappel du mode de cotation:**

Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur les obligations sont cotées sur le NSC, en pourcentage du nominal et au pied du coupon, c'est-à-dire sans le coupon couru. Etant précisé que ce dernier est calculé, le jour de négociation, entre la date incluse du dernier paiement et la date de dénouement exclue.

## TRANSACTION DE BLOC

La Bourse informe qu'en date du 07-12-2009, une transaction de bloc portant sur 17 855 actions de la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - à un cours de 55,000 Dinars a été réalisée.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE  
- ATTIJARI BANK -

Considérant que les marchés de la Bourse de Tunis sont fermés pour la journée du jeudi 17 décembre 2009 en raison de la célébration du 1<sup>er</sup> jour de l'an de l'Hégire qui pourrait coïncider soit le jeudi 17 décembre 2009, soit le vendredi 18 décembre 2009, la clôture de l'augmentation de capital d'Attijari bank sera reportée au **lundi 21 décembre 2009**

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE  
- ATTIJARI BANK -

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009 a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de la banque en numéraire d'un montant de **18, 750 millions de dinars**, pour le porter de 150 à 168,750 millions de dinars par la création de **3 750 000 actions nouvelles** d'un montant nominal de 5 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de recourir aux facultés prévues par l'article 298 du code des sociétés commerciales. Elle a, de ce fait délégué au Conseil d'Administration la faculté d'exercer, s'il le désire, toutes ou certaines des facultés prévues par ledit article.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi prévu au niveau de la deuxième résolution, la réalisation d'une augmentation complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation de capital complémentaire sera réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles.

**Caractéristiques de l'émission :**

Le capital sera augmenté d'un montant de 18,750MD par souscription en numéraire.

- Nombre d'actions : 3 750 000 actions à souscrire en numéraire

- Valeur nominale des actions : 5 dinars

- Forme des actions : Nominative

- Catégorie : Ordinaire

**Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **15 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission**. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

**Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 3 750 000 actions nouvelles sera réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible :**

A raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Bank ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible :**

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

**Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes et ce, **du 03 au 21 décembre 2009 inclus** <sup>(1)</sup>.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès d'Attijari

Intermédiaire Résidence OMAR Bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim -1073 Tunis- et de tous les intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'Attijari bank Centre d'affaires Avenue de Paris sous le n° 04 000 010 0005422704 66.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible, non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le 28 décembre 2009.

**Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 3 750 000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2009**.

**Mode de placement :**

Les 3 750 000 titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et / ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

**Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par, Attijari bank sur présentation des bulletins de souscriptions.

**But de l'émission :**

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la banque qui vise principalement :

- Le maintien de la forte cadence de croissance des activités de la banque qui nécessitent des niveaux de fonds propres importants.

- Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.

D'autre part l'approche de l'éventuelle entrée en application des normes relatives à BaII sur le marché local nécessite le redressement anticipé des fonds propres de la banque.

En effet la présente augmentation du capital d'Attijari bank a également pour objectifs, essentiels :

- L'amélioration du ratio de couverture des risques en le portant à 8%, et ce, afin de se conformer à la réglementation en vigueur;

- L'amélioration de la couverture des créances classées par les provisions et les fonds propres renforcés.

## AVIS DES SOCIETES

### BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK -

(SUITE)

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises:**
**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

**Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

**Régime fiscal applicable :**

Les dividendes des actions ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, ni à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

**Marché des titres :**

Les actions Attijari bank sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

**Cotation en bourse des actions anciennes :**

Les 30.000.000 actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari bank inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 03 décembre 2009, droit de souscription détaché.

**Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites :**

Les 3 750 000 actions nouvelles souscrites seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes, aux quelles elles seront assimilées.

**Cotation en bourse des droits de souscription :**

Les négociations sur les droits de souscription auront lieu du 03 au 21 décembre 2009 inclus <sup>(1)</sup>. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

**Tribunaux Compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital seront de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les droits de souscriptions seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0001600378 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 03 au 21 décembre 2009 inclus (Mnémonique : TJDS9).

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

**Augmentation complémentaire réservée aux porteurs d'OCA :**

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, notamment l'article 344 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 16 octobre 2009 a décidé une augmentation complémentaire de capital à réaliser en 2012 soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation complémentaire sera réservée aux porteurs d'obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » qui auront opté pour la conversion et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles émises dans le cadre de ladite augmentation complémentaire.

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire seront émises dans les mêmes proportions, ainsi qu'au même prix et conditions que celles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital, sauf en ce qui concerne la jouissance, comme si les porteurs d'obligations convertibles en actions avaient eu la qualité d'actionnaires lors de ladite émission d'actions.

Ainsi cette augmentation complémentaire du capital social sera assortie des mêmes caractéristiques que celles de l'augmentation principale, notamment en ce qui concerne :

Catégorie des actions : Ordinaire

Valeur nominale : 5 dinars

Prix d'émission : 15 dinars

Parité de souscription : une (1) action nouvelle pour huit (8) anciennes

Par ailleurs les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital jouiront des mêmes droits que les actions émises à la suite de la conversion des OCA à compter du premier jour de l'exercice au cours duquel les OCA seraient converties en actions Attijari bank.

Ces actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire du capital seront assimilées aux actions créées suite à la conversion d'« OCA Attijari bank 2006 ».

**Conditions de souscription à l'augmentation de capital complémentaire :**

Les actions émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital pourront être souscrites uniquement au gré des porteurs d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » dans les conditions suivantes :

- les porteurs d'obligations convertibles en actions ayant opté pour la conversion en actions devront exprimer leur décision de souscrire à l'augmentation complémentaire de capital dans la période qui commence à partir de 90 jours avant l'échéance finale et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance.

- Conformément à la demande, le jour de l'échéance et parallèlement à la conversion des OCA en actions nouvelles à créer, il y aura création et souscription aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire, avec paiement des intérêts relatifs à la dernière année.

La décision d'émission de nouvelles actions Attijari bank dans le cadre de l'augmentation complémentaire emporte de plein droit au profit des titulaires d'obligations, renonciation expresse des actionnaires de la banque, à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seront émises au même titre que celles émises dans le cadre de la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 ».

En cas de conversion de la totalité des OCA, il en résultera une augmentation du capital social de 26 666 665 dinars (2), et une augmentation complémentaire du capital social d'un montant nominal maximum de 3 333 333 dinars.

L'augmentation complémentaire de capital réservée aux porteurs d'OCA sera limitée au montant des souscriptions et libérations réalisées sous réserve des dispositions de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 09-673 en date du 18 novembre 2009 et du document de référence de l'Attijari bank enregistré auprès du CMF sous le n° 09-010 en date du 18 novembre 2009, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari bank -95 Avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère- Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, Résidence OMAR bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim - 1073 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

(1) Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 21 décembre 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

(2) Le rapport de conversion est de 3. La conversion des obligations se fera sur la base de trois (3) OCA pour une (1) action.

### AMEN BANK

Considérant que les marchés de la Bourse de Tunis sont fermés pour la journée du

vendredi 18 décembre 2009 en raison de la célébration du 1<sup>er</sup> jour de l'an de l'Hégire qui pourrait coïncider soit le jeudi 17 décembre 2009, soit le vendredi 18 décembre 2009, la clôture de l'augmentation de capital en numéraire de l'Amen Bank de 85 MD à 92,5 MD sera avancée au **mercredi 16 décembre 2009**.

## AVIS DES SOCIETES

### AMEN BANK AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 15 MDT, pour le porter de 85 MDT à 100 MDT. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations successives comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 MDT, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 MDT et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Elle a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires. A défaut, le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions réalisées à condition qu'il atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, donné pouvoir au conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil d'administration d'Amén Bank a fixé, lors de sa réunion du 02/11/2009, le prix d'émission à 34DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24DT.

#### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MDT réparti comme suit :

- 7,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 750 000 actions nouvelles.
  - 7,5 MDT par incorporation de réserves et émission de 750 000 actions nouvelles gratuites.
- Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

#### I-Augmentation de capital par souscription en numéraire:

Le capital social sera augmenté de 7,5 MDT par la création de 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

#### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 34 DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale et 24 DT de prime d'émission. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante:

- A titre irréductible: A raison de trois (3) actions nouvelles pour trente quatre (34) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 20/11/2009 au 16/12/2009 inclus. Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### Établissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale de Tunis sous le N° 07 807 00 81 340 603 075 29.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

#### Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

#### Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2010. Les actions nouvelles souscrites et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

#### II - Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

##### Montant

Successivement à l'émission en numéraire d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 7,5 MDT, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites.

##### Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 28/12/2009.

##### Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance à partir du 1er janvier 2010.

##### Cotation en Bourse:

Les actions de l'AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

##### Cotation en bourse des actions anciennes

Les 8 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 20/11/2009, droits de souscription détachés, et à partir du 28/12/2009, droit d'attribution détachés.

##### Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 750 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/12/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/11/2009 au 16/12/2009 inclus. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 28/12/2009.

##### Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400389» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire (Mnémonique: ABNS9).

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400363» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/12/2009 (Mnémonique:ABNG9).

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400397» durant la période de souscription préférentielle soit du 20/11/2009 au 16/12/2009 inclus (Mnémonique: ABD59).

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400371» à partir du 28/12/2009 (Mnémonique: ABDA9).

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons desdites actions et droits négociés en bourse.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n°09-671 en date du 06 novembre 2009 et du document de référence de l'AMEN BANK enregistré auprès du CMF sous le n° 09-009 en date du 09 septembre 2009, seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMEN BANK, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et d'AMEN BANK [www.amenbank.com.tn](http://www.amenbank.com.tn).

## AVIS DES SOCIETES

### LA SOCIETE D'ASSURANCES SALIM

La Société d'Assurances SALIM porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **09 décembre 2009 à 10H00**, au siège de la Banque de l'Habitat, sis au 21 avenue Kheireddine-Pacha Montplaisir - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;
2. Augmentation du capital ;
3. Introduction de la société au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la BVMT ;

Modification corrélative des statuts.

### TUNISIE LAIT

#### LIBERATION DES TROIS QUARTS RESTANTS DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE TUNISIE LAIT DE 30 MD A 40 MD

La Société TUNISIE LAIT a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juin 2009 a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 10 MD pour le porter de 30 MD à 40 MD par l'émission de 2 500 000 d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 4 dinars chacune.

Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par ladite Assemblée, a fixé, lors de sa réunion du 30 Juin 2009, les caractéristiques de cette augmentation, notamment sa libération de la manière suivante :

- . La libération du quart à la souscription, soit 1 dinar par action.
- . La libération des trois quarts restants soit 3 dinars par action représentant les trois quarts restants du nominal.

La souscription à cette augmentation du capital a eu lieu du 14 Septembre 2009 au 16 Novembre 2009. La libération du premier quart de cette augmentation a été effectuée à la souscription.

Usant des mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2009, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 01 Décembre 2009, d'appeler les trois quarts restants de cette augmentation de capital dans un délai de 15 jours après la publication de l'appel de fonds au JORT (cette annonce a été publiée le 05 Décembre 2009 - JORT N° 146).

TUNISIE LAIT prie en conséquence ses actionnaires de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus au versement des sommes dues représentant la libération des trois quarts restants des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront effectués, sans frais, auprès des intermédiaires en Bourse et auprès des teneurs de comptes.

Les fonds versés seront déposés dans un compte indisponible

N° 10 500 002 0219837 788 96 ouvert sur les livres de la STB, Agence SOUSSE -002 et réservé à l'augmentation de capital de Tunisie Lait.